

VILLE D'ATH

Séance du Conseil communal du

28 octobre 2016

Résumé Presse

SEANCE PUBLIQUE

1. COMMUNICATIONS DE M. LE BOURGMESTRE.

2. ADMINISTRATION GENERALE - Prises d'acte de décisions prises par le Collège communal et approbation de dépense(s) le cas échéant.

Pour des raisons de sécurité, de salubrité, d'hygiène publique ou de bonne gestion, le Collège communal a dû prendre, en urgence, certaines décisions.

Il s'agit de :

- Travaux d'égouttage et de réfection de voirie à la rue des Prés du Roy suite à un effondrement du réseau en place. Approbation de la prise en charge communale.
- Ath - Amélioration de l'égouttage du CAR et réparation de la grand-porte de l'accès principal. Approbation des conditions.

3. ADMINISTRATION GENERALE - Missions de géomètre-expert. Années 2017-2018. Projet, choix des modes de passation de marché et de financement. Approbation.

Dans le cadre d'opérations immobilières et autres, la Ville doit faire appel à un géomètre en vue d'établir notamment des plans de mesurages et/ou de division.

Un marché est actuellement en cours, et prendra fin le 26 février prochain.

Il est donc nécessaire de conclure un nouveau marché pour les deux prochaines années, 2017 et 2018.

4. ADMINISTRATION GENERALE - Proposition de charte contre le dumping social.

Les marchés publics constituent un vecteur important du développement économique.

En effet, près de 20% de l'économie européenne passe par les marchés publics et en Belgique, les communes représentent les plus gros investisseurs publics dans les trois Régions en assurant 50% de l'investissement des pouvoirs publics belges.

Comme le souligne les autorités, il est fondamental pour la Wallonie d'utiliser les marchés publics en soutien à sa stratégie de relance économique et comme outil pour doper le marché de l'emploi wallon.

Dans ce contexte de relance économique, il est donc primordial de pouvoir lutter efficacement contre le dumping social.

Ainsi, le Collège communal propose, pour information, la charte contre le dumping social en matière de marchés publics qui a été établie au niveau des 23 communes de la Wallonie picarde.

5. INTERCOMMUNALES - IMIO - Assemblées générales ordinaire et extraordinaire du 24 novembre 2016. Approbation.

Les Assemblées générales ordinaire et extraordinaire de l'Intercommunale IMIO auront lieu à Gosselies, le jeudi 24 novembre 2016.

Assemblée générale ordinaire :

1. Présentation des nouveaux produits;
2. Evaluation du plan stratégique 2016;
3. Présentation du budget 2017;
4. Désignation d'administrateurs;
5. In house, information sur la représentation des membres au sein du Conseil d'administration;
6. Clôture.

Assemblée générale extraordinaire :

1. Modification des statuts de l'Intercommunale.

6. INTERCOMMUNALES - IPALLE - Assemblée générale ordinaire du 14 décembre 2016. Approbation.

L'Assemblée générale ordinaire de l'Intercommunale IPALLE aura lieu à Mouscron, le mercredi 14 décembre 2016.

- Approbation du plan stratégique exercices 2017-2018-2019.

7. POLICE LOCALE - Modification budgétaire n° 1/2016 et objets connexes. Approbation.

Le Directeur Financier a analysé la 1ère modification budgétaire de la Zone de Police pour l'exercice 2016 et tiré les conclusions suivantes :

De l'analyse de la première modification budgétaire de l'exercice 2016, il ressort que le service ordinaire présente un boni global de 0 € identique au boni du budget initial.

La dotation communale a pu être réduite de 14.150,42 €.

8. FINANCES COMMUNALES - Modification budgétaire n° 2/2016 et objets connexes. Approbation.

Le Directeur Financier a analysé la 2ème modification budgétaire de la Ville pour l'exercice 2016 et tiré les conclusions suivantes :

Au niveau du service ordinaire, on constate que le résultat global est passé de 5.184.694,11 € au sortir de la MB1/2016, à 5.450.727,14 € au sortir de la MB2/2016. Soit une majoration du résultat global de 266.033,03 € (5,13%). Cette majoration est la conséquence d'une hausse du résultat des exercices antérieurs qui passe de 4.822.099,74 € à 4.909.106,94 €, et d'une amélioration du résultat de l'exercice propre qui passe de 362.594,37 € à 541.620,20 €

Au niveau du service extraordinaire, on constate que les crédits budgétaires relatifs aux dépenses extraordinaires des exercices antérieurs sont passés de 3.581.252,48 € à 3.960.296,10 €, soit une majoration de 10 %, tandis que les crédits budgétaires relatifs aux dépenses extraordinaires de l'exercice propre sont passés de 12.269.000,34 € à 13.569.753,39 €, soit une majoration de 1.300.753,05 € (+ 10%).

9. FINANCES COMMUNALES - Règlement redevance sur les documents administratifs - Adaptation. Approbation.

Adaptation des tarifs des redevances sur les documents administratifs compte tenu des indexations appliquées aux quotes-parts facturées par les autres niveaux de pouvoir.

10. FINANCES COMMUNALES - Coût vérité 2017. Approbation.

La taxe sur la collecte des ordures ménagères doit être approuvée en Conseil du 28/10/2016, le calcul du coût vérité ayant servant de base doit également faire l'approbation d'une décision du Conseil communal. Le coût vérité prévisionnel 2017 prévoit des recettes totales pour 1.639.061,93 € et des dépenses totales de 1.634.034,74 € soit un taux de couverture de 100,31%. La taxe immondices 2017 ne doit dès lors pas être modifiée par rapport à 2016.

11. FINANCES COMMUNALES - Tarif pour usage des installations frigorifiques et d'abattage de l'abattoir communal.

Compte tenu des volumes d'abattages de certains clients et de la réactivité nécessaire dans le secteur de la viande, il est nécessaire d'accorder au Collège communal sur proposition du Directeur de l'Abattoir, d'octroyer des remises commerciales à certains clients. Les tarifs de location des salles de découpes ont également été intégrés au tarif des prestations de l'abattoir compte tenu des derniers aménagements réalisés à l'infrastructure.

12. FINANCES COMMUNALES - Taxe annuelle sur les immeubles inoccupés 2017 - 2018.

Afin de respecter la circulaire budgétaire 2017, les tarifs ont dû être revus à la hausse pour assurer le respect des taux minimums de taxation de la circulaire. Actuellement, la taxe est fixée à 50,00 €/mètre courant et par nombre de niveaux et ce qu'elle que soit l'année de taxation. La circulaire budgétaire 2017 impose des taux minimums de 60,00 €/mère courant et par nombre de niveaux la première année, 120,00 € la deuxième année et 180,00 € la troisième année.

13. DOMAINE COMMUNAL - Vente à la S.A. Dourimmo de parcelles non bâties du CPAS d'Ath sises rue Maria Thomée à Ath. Décision.

14. DOMAINE COMMUNAL - Acquisition d'une parcelle non bâtie du CPAS d'Ath sise rue Maria Thomée à Ath. Décision.

A. Vente à la S.A. DOURIMMO des parcelles du CPAS d'Ath telles que figurées sous lots 1, 2 et 3 au plan de mesurage du géomètre Bontempi du 28/8/2015.

Le 29 juin 2015, a été exposé le projet du groupe Equilis (New Mecco) visant à développer, après démolition, sur l'ancien site des « Heures Heureuses » à la rue Maria Thomée, un projet de construction d'un bâtiment reprenant plusieurs fonctions notamment l'ONE, le Centre de Planning familial ainsi qu'une crèche sur un plateau à acquérir par la Ville pour un montant estimé à 1.780.000€.

Outre les parcelles de la Ville d'Ath cédées le 6 janvier 2016 à la S.A. « Dourimmo » (porteuse du projet pour compte d'Equilis), certains aménagements inhérents à ce projet nécessitent la cession à cette même société des parcelles appartenant au CPAS d'Ath.

Le 29 septembre dernier, le notaire Barnich a confirmé son estimation du 18 septembre 2015, soit 25€ le m².

Le 29 juin 2016, le Conseil de l'Action Sociale d'Ath a donc décidé d'accepter l'aliénation à la SA DOURIMMO, firme porteuse du projet pour le compte d'Equilis, de ces lots 1, 2 et 3 et de donner mandat au Collège communal pour l'aliénation de ces biens, dans le respect des lois en vigueur.

B. Acquisition par la Ville d'Ath de la parcelle du CPAS telle que figurée sous lot 4 au même plan de mesurage.

Dans le cadre du même projet, le 29 juin 2016, le Conseil de l'Action sociale d'Ath a également décidé de céder à la Ville le lot 4 (4a 84ca) pour l'euro symbolique, majoré des frais d'acte, cette parcelle, actuellement à usage de voirie privée, devant être transférée, après modification et aménagement par la société « Dourimmo », dans le domaine public de la Ville d'Ath.

15. DOMAINE COMMUNAL - Acquisition des quotités de terrain afférentes au rez-de-chaussée (niveau -1) et des constructions "casco" à ériger par la S.A. Dourimmo à la rue Maria Thomée, 2 à Ath. Accord de principe.

Le 29 juin 2015, a été exposé le projet du groupe Equilis (New Mecco) visant à développer, après démolition, sur l'ancien site des « Heures Heureuses » à la rue Maria Thomée, la construction d'un bâtiment reprenant plusieurs fonctions notamment l'ONE, le Centre de Planning familial ainsi qu'une crèche sur un plateau à acquérir par la Ville pour un montant estimé, à l'époque, à 1.780.000€.

La société Dourimmo, porteuse du projet pour compte d'Equilis, sera bientôt propriétaire de toutes les parcelles de la Ville et du CPAS nécessaires à la concrétisation de ce projet.

Par courriers datés respectivement du 27 mai et du 13 novembre 2015, la société New Mecco dont l'ensemble des droits et engagements ont été repris par la société Durimmo, a proposé à la vente en faveur de la Ville d'Ath, le rez-de-chaussée situé au niveau -1 de ce futur bâtiment.

Dans l'attente de l'établissement de l'acte de base de la copropriété qui sera créée sur l'immeuble à construire, la société Durimmo sollicite la signature par la Ville, dès maintenant, de l'accord de principe aux termes duquel cette société cèdera à la Ville d'Ath les quotités de terrain afférentes au rez-de-chaussée situé au niveau-1, soit 931m², ainsi que les constructions « casco » y érigées, pour un prix de vente de 1.187,59€ HTVA par mètre carré brut, payable à l'acte qui constatera la vente, hors frais, droits, taxes et honoraires, à charge de la Ville d'Ath.

16. DOMAINE COMMUNAL - Convention de mise à disposition de l'immeuble sis boulevard du Château n°19 à la Zone de Secours de Wallonie Picarde. Erratum n°1.

En séance du 26 septembre 2016, le Conseil communal a décidé de marquer son accord sur la convention de mise à disposition de l'immeuble sis boulevard du Château n°19 à Ath.

Ce 29 septembre 2016, la Ville a reçu l'erratum n°1 à cette convention. L'article 2 doit être modifié.

17. DOMAINE COMMUNAL - Mise à disposition d'un terrain nécessaire à l'installation d'une cabine électrique, en remplacement d'un poteau de transformation aérien à Lanquesaint, Place Croix Vasseau.

ORES doit remplacer le poteau de transformation aérien 44639 "Croix Vasseau" par une cabine électrique, à la Place Croix Vasseau à Lanquesaint.

Après une analyse commune de la situation, il a été déterminé un terrain susceptible d'accueillir la cabine électrique.

Il s'agit d'un terrain en domaine public, cadastré 2ème division section A d'une contenance de +/- 14,02 m².

18. DOMAINE COMMUNAL - Mise à disposition d'un terrain nécessaire au remplacement de cabines gaz et électrique à Ath, rue du Fort.

ORES doit remplacer la cabine gaz H4155 "Faubourg de Tournai" existante et la cabine électrique 40075 "R. du Fort Sect." existante à la rue du Fort.

Après une analyse commune de la situation, il a été déterminé un terrain susceptible d'accueillir ces nouvelles cabines électrique et gaz.

Il s'agit d'un terrain en domaine public, cadastré 1ère division section A, d'une contenance de 30 ca.

Il est à noter que ce terrain accueille déjà la cabine électrique à remplacer.

19. DOMAINE COMMUNAL - Mise à disposition d'un terrain nécessaire à l'implantation d'une cabine électrique indispensable au renforcement du réseau d'électricité d'utilité publique à Ath, Chemin de Bilhée.

ORES doit renforcer le réseau d'électricité d'utilité publique en installant une cabine électrique au chemin de Bilhée à Ath.

Après une analyse commune de la situation, il a été déterminé un terrain susceptible d'accueillir cette nouvelle cabine électrique.

Il s'agit d'un terrain en domaine public situé dans l'ancienne assiette de voirie, cadastré 1^{ère} division section A, d'une contenance de 36 ca.

20. RENOVATION / REVITALISATION URBAINE - Travaux de rénovation de l'Ancien Refuge de l'Abbaye de Ghislenghien. Projet, choix des modes de passation de marché et de financement. Approbation.

Pierres après pierres, briques après briques, le dossier de revitalisation/rénovation/reconstruction du quartier situé entre les rues Haute, d'Enghien, de l'Esplanade et du Bouchain, s'étudie et se met en place.

A présent, la Ville présente le projet et l'estimation relatifs à la rénovation de l'Ancien Refuge de l'Abbaye de Ghislenghien.

Ce bâtiment sera dévolu à la Croix-Rouge de Belgique qui organisera ses services de prêts de matériel et de formation de certains de ses fonctionnaires. C'est là aussi que seront organisés les dons de sang.

Dans le retour de l'Abbaye de Ghislenghien, deux logements (1 chambre) se situeront à l'étage au-dessus des locaux à concéder à Qualias.

Les façades, toiture et porche seront rétablis, comme connus avant la guerre, dans leur pristin état.

Toute cette zone sera rénovée, transformée à l'aide du montant accordé à la Ville au travers de l'opération de rénovation urbaine.

21. RENOVATION / REVITALISATION URBAINE - Revitalisation îlot de la rue Haute. Projet, choix des modes de passation de marché et de financement. Approbation.

Dans le cadre du chantier de revitalisation urbaine de l'îlot de la rue Haute à Ath, il y a lieu de prévoir l'aménagement des abords.

Cet espace public sera majoritairement verduré et revêtu de pavés de pierre.

Deux accès seront présents dans le site : l'accès pompier à la rue du Bouchain, ainsi qu'un accès pour les véhicules personnels à la rue Haute.

Un soin tout particulier sera apporté sur la création des paysages et sur les plantations.

Quelques opérations de reparationnage et de renouvellement des murs de clôtures sont également prévus afin de parfaire l'aspect des constructions avoisinantes.

L'espace public sera équipé d'un égouttage public séparatif et d'impétrants. En outre, un éclairage public sera installé.

Les eaux de ruissellement seront tamponnées sur le site, pour répondre aux prescriptions de l'intercommunale IPALLE.

Un plateau sera par ailleurs intégré dans la rue Haute.

22. RENOVATION / REVITALISATION URBAINE - Etude relative à l'aménagement des espaces publics du quartier de la Sucrierie (Revitalisation urbaine). Avenant. Approbation.

Dans le cadre du dossier de revitalisation du Quartier de la Sucrierie, les entreprises Thomas et Piron terminent leurs investissements concernant les logements à vendre de même que les équipements qui y sont relatifs.

La société Atenor qui a déjà fait ériger par la société Dherte, trois immeubles à appartements avec garages souterrains a donné pour mission à la société de construction de débiter en janvier 2017 le chantier de construction du quatrième ensemble de logements.

Les travaux d'aménagement des abords et d'une circulation interne partant de la rue de la Sucrierie passant sous le porche et de l'ancienne sucrierie pour joindre le quai des Ecluses ont été confiés à l'association momentanée TRBA-Colas qui a récemment ouvert le chantier.

Comme il en a été convenu, une passerelle surplombant le canal aux droits des écluses et prenant appui à la rue des Bâteliers, a été adjugée et commandée à la même association momentanée.

Elle amènera les cyclistes, les piétons et les personnes à mobilité réduite à joindre le quartier du Faubourg de Mons au Square des Locomotives.

Ce flux de circulation de mobilité douce aura le choix entre se diriger vers le rond-point des Locomotives ou utiliser le tunnel sous-voie disposant d'une rampe pour personnes à mobilité réduite et à son extrémité opposée, d'escaliers permettant de joindre les quais d'embarquement et la rue de la Station.

Dans le cadre de récents entretiens entre le Ministre de la Mobilité, Monsieur Bellot, et la Direction de la SNCB, le Bourgmestre a obtenu qu'une convention de partenariat soit conclue entre la Ville et la SNCB.

En effet, pour gommer les escaliers permettant aux usagers de joindre le tunnel à la rue de la Station, il est indispensable de réaliser un ouvrage qui s'intègre parfaitement au tissu urbain et à la rue de la Station.

Cette étude doit être réalisée conjointement par les bureaux la SNCB et la Ville. Elle débouchera sur une estimation des investissements qui pourrait être préfinancée selon des modalités à convenir par la Ville.

Pour joindre ces objectifs, il est donc proposé d'étendre la mission des bureaux d'étude désignés dans le cadre du marché "Etude relative à l'aménagement des espaces publics du quartier de la Sucrierie (Revitalisation urbaine)".

23. VOIRIES COMMUNALES - Travaux d'entretien extraordinaire de divers tronçons de voiries et accotements de l'entité - Exercice 2016. Projet, choix des modes de passation de marché et de financement. Approbation.

Un cahier spécial des charges a été établi en vue de l'entretien de divers tronçons de voiries et accotement de l'entité.

Il s'agit principalement de réfection ponctuelle du revêtement hydrocarboné, de la remise à niveau de celui-ci ou encore de la pose de filet d'eau.

Les voiries suivantes, dont la liste n'est pas exhaustive, sont concernées : avenue des Artisans et chemin Brimboriau à Ghislenghien, rue de la Sille et chemin d'Ardebreucq à Meslin, rue Haute à Ath, chemin Hembise à Mainvault, rues du Pont et du Chapitre à Moulbaix, chemin de Terre à Rebaix, rue de Soignies à Arbre...

24. VOIRIES COMMUNALES - FRIC 2013-2016. Rue de la Sucrierie. Egouttage exclusif. Approbation du projet.

Dans le cadre du Fonds Régional d'Investissement Communal (FRIC) 2016-2016, un dossier d'égouttage exclusif relatif à la rue de la Sucrierie, a été inscrit et avalisé par la Région.

A présent, l'Intercommunale Ipalle transmet son projet avalisé par la SPGE, qu'il convient d'approuver.

Il concerne l'amélioration de l'égouttage de la rue de la Sucrierie, portion comprise entre le Quai de l'Entrepôt et le Chemin du Vieux Ath.

Les travaux à réaliser visent entre autres les adaptations des chambres de visite existantes et la création de nouvelles, la pose de tuyaux, les terrassements pour égouttage, la mise en place de fondations en empierrement et d'un revêtement en hydrocarboné, etc.

25. VOIRIES COMMUNALES - Collecteurs et station de pompage complémentaires à Ath - Egouttage et voirie rue Mazette à Arbre (FRIC 2013-2016). Modifications. Approbation.

En séance du 01 février 2016, le Conseil communal a approuvé les conditions, le montant estimé et le mode de passation du marché « Collecteurs et station de pompage complémentaires à Ath – Egouttage et voirie rue Mazette à Arbre ».

Le dossier a été transmis dans la foulée au pouvoir subsidiant lequel a remis toute une série de remarques sur le projet qu'il était nécessaire de prendre en considération.

Le présent dossier vise l'approbation des modifications apportées au dossier (cahier spécial des charges (clauses administratives et techniques), avis de marché...).

26. VOIRIES COMMUNALES - Aménagements définitifs de ronds-points à la rue aux Fleurs et à l'entrée du zoning de Ghislenghien. Projet, choix des modes de passation de marché et de financement. Approbation.

L'entité athoise compte plusieurs ronds-points qui, pour chacun d'entre eux, font l'objet d'une attention particulière en termes d'aménagement paysager.

Ainsi, le service Espaces Verts a mis en avant l'importance de procéder à un réaménagement définitif de deux d'entre eux, à savoir celui de la rue aux Fleurs et celui à l'entrée du zoning de Ghislenghien, situé à Meslin.

Le premier, constituant un accès principal au centre-ville, pourrait revêtir un caractère horticole, tout en intégrant des graminées, vivaces et bulbes.

Pour le second, en revanche, il comprendrait obligatoirement deux espèces bien définies (« *Betula pendula* » et « *Pinus sylvestris* », en sujet multitroncs) ; le fossé périphérique et la bande de gazon extérieure étant maintenus.

L'objectif poursuivi est de rendre ainsi ces deux entrées attractives tout au long de l'année, et d'éviter des plantations récurrentes avec végétaux non-persistants.

Pour ce faire, il est préconisé de faire appel à une entreprise extérieure qui assumerait une double mission : d'une part, concevoir un projet d'aménagement distinct pour les deux sites concernés et d'autre part, mettre en œuvre la réalisation proposée.

27. MATERIELS ET FOURNITURES - Remplacement du tracteur 535 du service espaces verts. Projet, choix des modes de passation de marché et de financement. Approbation.

Le Service Espaces Verts dispose d'un tracteur agricole n°535 qui permet notamment le ramassage de tous les déchets verts.

Avec plus de 15.000 heures au compteur, ce véhicule arrive en fin de vie et doit donc être remplacé.

Dès lors, un cahier des charges a été dressé à l'initiative du Directeur du Service Espaces Verts en vue d'une part, d'acquérir un nouveau tracteur-grue et d'autre part, d'obtenir une offre de reprise pour l'ancien véhicule.

28. CHARROI COMMUNAL - Déclassement et revente de véhicules. Approbation.

Suite au renouvellement du parc automobile, certains véhicules doivent être déclassés et vendus. En effet, certains sont devenus vétustes.

29. BATIMENTS COMMUNAUX - Désignation d'un bureau d'études techniques spéciales en vue de l'installation de panneaux photovoltaïques sur différents bâtiments communaux. Projet, choix des modes de passation de marché et de financement. Approbation.

Dans le cadre de son plan climat et des économies d'énergie qui y sont liées, l'autorité communale a mis en avant l'opportunité d'installer sur certains de ses bâtiments des panneaux photovoltaïques.

Une pré-étude a donc été menée en interne pour plusieurs sites : le Ceva/Abattoir, le stade des Géants, le Hall Marcel Denis, le Centre Administratif communal et ses ateliers, la Couturelle, l'Ecole Georges Roland, la piscine, le cinéma et les bâtiments du CPAS.

Celle-ci a conclu qu'il n'était pas possible de doter le cinéma et la piscine d'un tel dispositif.

En revanche, pour les autres bâtiments, cela pourrait être réalisable comme l'intercommunale ORES l'a confirmé au travers d'une réunion de travail.

Toutefois, avant de se lancer dans un tel investissement, il est préconisé de faire appel à un bureau d'études en techniques spéciales afin de confirmer la faisabilité de ce vaste projet.

30. BATIMENTS SCOLAIRES - Ecole communale d'Isières - Remplacement des menuiseries extérieures et isolation thermique des faux-plafonds. Projet, choix des modes de passation de marché et de financement. Approbation.

Dans le cadre de l'appel à projets Programme Prioritaire des Travaux – exercice 2016, lancé par la Communauté Française, la Ville avait inscrit différents projets.

Le dossier relatif au remplacement des menuiseries extérieures en simple vitrage par du double vitrage à haut rendement – isolation thermique des faux plafonds, a reçu un avis favorable du Conseil de l'Enseignement des Communes et de Provinces – CECP, et fait donc partie des candidats à l'éligibilité pour 2016.

A présent, le Département des Services Techniques Communaux a dressé une première partie du cahier spécial des charges – partie menuiseries. Il devra être complété par la partie isolation thermique des faux-plafonds.

Ce marché de travaux est réparti en deux lots distincts :

- Lot 1 « Remplacement des menuiseries »
- Lot 2 « Isolation thermique des faux-plafonds ».

31. BÂTIMENTS CULTURELS - Valorisation du Musée de la Pierre et du site des Carrières de Maffle. Avant-projet. Approbation.

Ath connaît un développement urbain important ces dernières années. Différents projets immobiliers d'envergure (La Sucrierie, Les Haleurs, Les Matelots) sont en train de sortir de terre. Des quartiers essentiellement résidentiels situés à proximité du centre-ville.

Face à cette densification monofonctionnelle, le développement des services doit pouvoir s'adapter et accroître son offre.

Les propositions visées par l'étude présentement envisagée répondent à cette problématique en proposant des stratégies qui ont pour objectif de revitaliser le site des carrières de Maffle et de le positionner comme espace de loisirs par excellence de la Ville d'Ath et de le sauvegarder comme milieu naturel, centre d'expression patrimonial et accessoirement, espace culturo-touristique avec, à l'avant de la maison du maître de carrière donnant sur la rue J. Wauters, un espace musée lapidaire.

32. BÂTIMENTS CULTURELS - Rénovation complète et adaptation des installations de chauffage de la Maison des Géants. Projet, choix des modes de passation de marché et de financement. Approbation.

Depuis quelques années maintenant, l'autorité communale a dégagé des moyens visant à réduire ses consommations énergétiques au sein de ses différents bâtiments.

C'est ainsi que des travaux énergétiques ont pu être entrepris au sein de certains établissements communaux et scolaires, en procédant au remplacement de châssis plus performants notamment, comme par exemple au Centre Administratif Communal, à l'Académie de Musique ou encore dans les écoles de Rebaix, Georges Roland, etc.

Aussi, le Palace a pu voir son dispositif de chauffage revu et amélioré pour offrir un meilleur rendement, tout comme le CEVA d'ailleurs.

Dans la continuité de cet objectif, il est prévu de procéder au remplacement des chaudières et à l'adaptation des régulations au sein du Musée des Géants.

33. BATIMENTS CULTURELS - Adaptation et modification des installations de chauffage du Château Burbant et du Cinéma l'Écran. Projet, choix des modes de passation de marché et de financement. Approbation.

Afin de garantir un usage optimum du complexe et également pouvoir réaliser des économies d'énergie (à l'instar de ce qui se fait dans les autres bâtiments communaux), il est important d'envisager l'adaptation des différentes installations de chauffage des bâtiments concernés afin de pouvoir reprendre les différentes informations sur le logiciel de gestion technique centralisée communale.

34. BATIMENTS CULTURELS - Installation de panneaux photovoltaïques sur le Palace. Projet, choix des modes de passation de marché et de financement. Approbation.

Dans le cadre de son plan climat et des économies d'énergie qui y sont liées, l'autorité communale a mis en avant l'opportunité d'installer sur certains de ses bâtiments des panneaux photovoltaïques.

Ainsi, une pré-étude a été réalisée et a permis de démontrer l'intérêt d'en équiper le Palace.

Ce bâtiment pourrait accueillir 215 panneaux au niveau de la toiture plate, et permettrait de produire 55.000kWh/an.

35. BATIMENTS CULTURELS - Remplacement des menuiseries extérieures du Château Cambier. Projet, choix des modes de passation de marché et de financement. Approbation.

L'Office du Tourisme

Depuis que les concierges ont quitté le bien pour s'installer à l'avant du complexe, au-dessus de la partie accueil, ce bâtiment nécessite une appropriation correspondant au besoin d'extension de l'unité muséale.

Un gros effort doit être réalisé pour réduire drastiquement la facture des consommations énergétiques.

L'isolation de la toiture existe mais elle est encore insuffisante et surtout, les anciens châssis avec simple vitrage constituent des entrées importantes pour les frigidités.

La Ville a introduit auprès de la Région wallonne et plus spécialement de UREBA le dossier qui a été approuvé pour le remplacement de ces châssis et portes par des éléments isolants apportant les mêmes facilités que les châssis antérieurs mais tout en amenant des économies d'énergie très importantes.

36. BATIMENTS SPORTIFS - Etude pour la réalisation d'un bloc sanitaire/vestiaire adossé au Quai de l'Entrepôt. Avenant n°1. Essais de sol et étude de stabilité. Approbation.

En séance du 30 décembre 2014, le Conseil communal a, entre autres, approuvé les conditions, le montant estimé et le mode de passation du marché "Etude pour la réalisation d'un bloc sanitaire/vestiaire adossé au Quai de l'Entrepôt".

En séance du 27 juillet 2015, le Collège communal a attribué le marché "Etude pour la réalisation d'un bloc sanitaire/vestiaire adossé au Quai de l'Entrepôt" à In Situ, rue du Pont Quelin 12/B à 7800 Ath.

Il apparaît que la commande initiale doit à présent intégrer l'intervention d'un laboratoire d'essais de sol et de bureaux d'étude pour les études de béton armés, pour les techniques spéciales (chauffage – ventilation – sanitaires).

37. ECLAIRAGE PUBLIC - Renouvellement des installations au lieu-dit « Bosse Hubert Rousseau » - Boulevard Alphonse Deneubourg. Elaboration du projet et désignation du Gestionnaire de réseau de distribution. Approbation.

En séance du 02 juillet dernier, le Conseil communal a marqué son accord sur le projet « Fonds régional d'investissement Communal (FRIC) 2013-2016 - Ath - aménagement d'un trottoir de jonction entre les boulevards Deneubourg et Rousseau ».

Parallèlement à ce projet de travaux de voirie, la société ORES transmet son projet de renouvellement d'installations d'éclairage.

38. PATRIMOINE COMMUNAL - Réfection complète de la partie supérieure du kiosque de l'Esplanade (Charpente + couverture). Lot 1 (Charpente – Couverture). Décompte final. Approbation.

En séance du 29 février 2016, le Collège communal a approuvé les conditions, le montant estimé et le mode de passation du marché "Réfection complète de la partie supérieure du kiosque de l'Esplanade (Charpente + couverture)".

En séance du 18 avril 2016, le Collège communal a attribué ce marché à Paucheu sa, Rue des Prés Du Roy 8 à 7800 Ath.

A présent, le Département des Services Techniques a établi le décompte final.

Celui-ci dépasse le montant d'attribution du marché de 21,51 %, motivé comme suit : « Lors de l'élaboration du projet, il était prévu de récupérer certains éléments afin de revenir le plus précisément au possible au modèle original. Mais lors du démontage, il a été constaté que ces éléments ne répondaient plus aux normes de sécurité en vigueur aujourd'hui. D'un point de vue stabilité donc, il était nécessaire d'augmenter les sections de bois et refaire les renforts métalliques. »

39. PATRIMOINE COMMUNAL - Réfection complète de la partie supérieure du kiosque de l'Esplanade (Charpente + couverture). Lot 2 (Travaux de protection). Décompte final. Approbation.

En séance du 29 février 2016, le Collège communal a approuvé les conditions, le montant estimé et le mode de passation du marché "Réfection complète de la partie supérieure du kiosque de l'Esplanade (Charpente + couverture)".

En séance du 18 avril 2016, le Collège communal a attribué ce marché à Colinet Et Fils sa, Rue Castiau 9 à 7600 Péruwelz.

A présent, le Département des Services Techniques a établi le décompte final.

Celui-ci dépasse le montant d'attribution du marché de 18,95 %, motivé comme suit :
« Suite aux travaux complémentaires reconnus nécessaires dans le lot n°1, il était nécessaire de traiter l'ensemble des nouveaux renforts métalliques nécessaire à la bonne stabilité et sécurité de l'ensemble. De plus, l'entreprise a dû à plusieurs reprises revenir sur le site afin de réaliser des retouches suite à des actes de malveillances volontaires tels que graffitis, tags et autres stigmates laissés par des coups de couteau ou autre. »

40. ABATTOIR COMMUNAL - Enlèvement des matières stercoraires - Exercices 2017 et 2018. Projet, choix des modes de passation de marché et de financement. Approbation.

Dans le cadre des activités menées par l'Abattoir communal d'Ath, il y a lieu de procéder régulièrement au traitement et à l'enlèvement des matières stercoraires vers un site de traitement.

Le marché actuel prendra fin début de l'année 2017 ; il est donc nécessaire de relancer une nouvelle procédure. Cette dernière est prévue pour couvrir les années 2017 et 2018.

41. ABATTOIR COMMUNAL - Entretien préventif des installations frigorifiques de production de froid et de chambres froides équipées de batteries à détente directe. Projet, choix des modes de passation de marché et de financement. Approbation.

Au cours de cette année, l'abattoir communal et ses annexes ont requis, à l'une ou l'autre reprise, l'attention du Conseil communal et celle des milieux agricoles.

En ce qui concerne les salles de découpe, elles sont l'objet de complètes rénovations dont l'issue est fixée au 15 décembre prochain.

En cours d'année, quelques éléments sur la chaîne d'abattage ont dû être modifiés en vue de répondre aux exigences d'un groupe commercial important ayant pignon sur rue.

Au sein de la cour, un traitement d'une partie du sol a été étudié et sera réalisé dans les prochaines semaines.

Il reste deux ou trois points pour lesquels des investissements sont et seront prévus :

- L'entretien préventif des installations frigorifiques qui seront équipées de batteries permettant de ne pas rompre, en cas de rupture de fourniture électrique, la production de frigorie ;
- L'installation de panneaux solaires ;
- Mais encore la rénovation des sols en faisant appel à des techniques nouvelles assurant plus de sécurité au personnel (abatteurs, boyaudiers, etc.).

42. ACADEMIE DE MUSIQUE - Remplacement du système de régulation de l'Académie de musique. Projet, choix des modes de passation de marché et de financement. Approbation.

Dans la continuité de ses objectifs visant à réduire de manière significative ses coûts énergétiques, la Ville d'Ath envisage de réaliser des travaux au sein de l'Académie de Musique.

Ainsi, afin de garantir un usage optimum du bâtiment, il est prévu de revoir complètement le système de régulation existant.

Aussi, il est profité de ce renouvellement pour reprendre les différentes informations sur le logiciel de Gestion Technique Centralisée communal (GTC).

POINT ADJOINT A LA SEANCE

DOMAINE COMMUNAL - Convention relative aux obligations du tréfoncier(Ville) vis-à-vis de l'hypothèque relative au bien remis à l'ASBL Les Heures Heureuses par bail emphytéotique du 6 mars 2015.

Par acte authentique du 6 mars 2015, la Ville a remis par bail emphytéotique de 99 ans à l'ASBL Les Heures Heureuses une parcelle non bâtie sise Chemin de l'Abbaye, paraissant cadastrée section B n°28/W pour une contenance en superficie de 39a 70ca, en vue d'y construire un nouveau centre d'accueil de jour, les locaux actuels situés rue Maria Thomée étant devenus vétustes et non améliorables.

Ce bail emphytéotique prévoit explicitement que l'emphytéote (l'ASBL) pourra, comme de droit, hypothéquer les droits qu'il possède dans le bien susdit.

En conséquence, le 29 juin 2015, le Conseil communal a marqué son accord pour signer la première convention à intervenir entre la Ville d'Ath (Tréfoncier), l'Asbl les Heures Heureuses (Emphytéote) et la SA BNP Paribas Fortis.

Cette banque demande maintenant de signer la nouvelle convention.

=====